

Port de Sainte-Maxime

12 - TARIFS TTC AIRE TECHNIQUE
(TVA au taux légal en vigueur)

Conseil Portuaire du 13/11/2025 - Validation par le Conseil Municipal du 27/11/2025

Tarifs en vigueur au 01/01/2026



LONGUEUR HORS TOUT du bateau en m. (dimensions sur la fiche technique du bateau fixée par le constructeur)		TARIF 12.1 UTILISATION DE LA GRUE	TARIF 12.2 STATIONNEMENT SUR BERS DU PORT				TARIF 12.3 STATIONNEMENT SUR REMORQUE CLIENT PARTICULIER	
de :	à :	1 mouvement	Par jour 12.2.1	Par jour du 8ème au 14ème - 12.2.2	Par jour à partir du 15ème - 12.2.3	Par mois 12.2.4	Par jour 12.3.1	Par mois du 1er novembre au 28 février 12.3.2
3,00	5,49	33,50 €	15,70 €	18,80 €	19,80 €	293,30 €	13,50 €	263,90 €
5,50	5,99	38,80 €	16,70 €	19,80 €	21,00 €	319,80 €	14,60 €	287,80 €
6,00	6,49	45,10 €	17,80 €	21,00 €	23,00 €	403,60 €	15,70 €	363,20 €
6,50	6,99	51,30 €	17,80 €	21,00 €	23,00 €	427,90 €	15,70 €	385,10 €
7,00	7,99	63,00 €	19,80 €	23,00 €	25,10 €	518,30 €	17,80 €	466,50 €
8,00	8,99	79,80 €	24,10 €	28,30 €	30,30 €	616,50 €	21,00 €	554,90 €
9,00	9,99	98,60 €	28,30 €	33,50 €	36,70 €	701,50 €	25,10 €	631,30 €
10,00	10,99	115,50 €	32,50 €	38,80 €	42,00 €	725,80 €	28,30 €	653,20 €
11,00	11,99	136,50 €	35,60 €	42,00 €	46,10 €	908,80 €	31,50 €	817,90 €
12,00	12,00	155,40 €	44,00 €	52,50 €	56,60 €	1 098,70 €	38,80 €	988,80 €

TARIF 12.4 STATIONNEMENT PRO SUR BERS PRO			
Par jour du 1er au 7ème - 12.4.1	Par jour du 8ème au 14ème 12.4.2	Par jour à partir du 15ème 12.4.3	Par mois 12.4.4
12,50 €	14,60 €	15,70 €	234,70 €
12,50 €	15,70 €	16,70 €	255,80 €
13,50 €	16,70 €	17,80 €	322,90 €
13,50 €	16,70 €	17,80 €	342,30 €
15,70 €	17,80 €	19,80 €	414,60 €
18,80 €	22,00 €	24,10 €	493,20 €
22,00 €	26,20 €	29,30 €	561,20 €
25,10 €	30,30 €	33,50 €	580,60 €
28,30 €	33,50 €	36,70 €	727,00 €
34,60 €	42,00 €	45,10 €	878,80 €

TARIF 12.5 STATIONNEMENT PRO SUR BERS SPL			
Par jour du 1er au 7ème 12.5.1	Par jour du 8ème au 14ème 12.5.2	Par jour à partir du 15ème 12.5.3	Par mois 12.5.4
13,50 €	16,70 €	17,80 €	263,90 €
14,60 €	17,80 €	18,80 €	287,80 €
15,70 €	18,80 €	19,80 €	363,20 €
15,70 €	18,80 €	19,80 €	385,10 €
17,80 €	19,80 €	22,00 €	466,50 €
21,00 €	25,10 €	27,20 €	554,90 €
25,10 €	29,30 €	32,50 €	631,30 €
28,30 €	34,60 €	37,80 €	653,20 €
31,50 €	37,80 €	40,80 €	817,90 €
38,80 €	47,20 €	50,30 €	988,80 €

TARIF 12.6	Location Nettoyeur haute pression. Prix TTC	9,30 € par heure 27,20 € par 1/2 journée 49,30 € par jour
TARIF 12.7	L'enregistrement et le règlement s'effectuent impérativement à la capitainerie. Une caution de 500,00 TTC devra être déposée à l'ordre de la société SPL Sud Plaisance, avant toute utilisation. L'utilisation du nettoyeur haute pression est exclusivement autorisée sur l'aire technique du port de Ste MAXIME durant les heures d'ouverture de la capitainerie et après règlement de la facture.	500,00 €
TARIF 12.8	Stationnement de mât ou autres (moteur, encombrant, etc...). Prix TTC	10,50 € par jour
TARIF 12.9	Utilisation du chariot élévateur. Prix TTC	10,50 € par mouvement
TARIF 12.10	Mouvements de grue pour moteur ou autres équipements. Prix TTC	31,50 € par 1/2 heure
TARIF 12.11	Nettoyage du lieu de stationnement si besoin (nettoyage non fait ou dégradation). Prix TTC.	59,80 €

Une majoration de 20% sera appliquée sur les reports de rendez-vous non respectés.

La journée correspond aux heures d'ouverture de la capitainerie - Chaque client devra être assuré par ses propres moyens - L'utilisation de la grue est limitée à 10 tonnes.

12.4 Application d'une **remise de 20%** sur la tarification pour les professionnels des chantiers navals autorisés

12.5 Application d'une **remise de 10%** sur la tarification pour les professionnels des chantiers navals autorisés sur biers SPL

Application d'une **remise de 50%** sur la tarification pour les propriétaires d'un bateau classé au patrimoine (BIP) de Sainte-Maxime dans la limite d'un carénage par an.

Application aux pêcheurs professionnels de Sainte-Maxime en activité d'un forfait de : **150 € ttc** dans la limite d'un bateau par an et par pêcheur, pour un stationnement maximum de 7 jours.
Pour les jours supplémentaires au-delà de 7 jours, l'application du tarif plaisancier est effectuée.

Pour rappel : l'Aire technique du port de Sainte Maxime est réservée en priorité aux bateaux nécessitant des travaux.

Application, pour AOT économique à flot, d'un tarif de stockage à terre de 120 € TTC/m2/an